



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réforme

Question écrite n° 110451

Texte de la question

M. Dino Cinieri demande M. le ministre de la culture et de la communication de bien vouloir lui faire connaître le contexte et les objectifs de l'audit relatif au pilotage et à la tutelle des opérateurs réalisé par son ministère dans le cadre du programme de modernisation de l'État.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire souhaite connaître le contexte et les objectifs de l'audit relatif au pilotage et à la tutelle des opérateurs réalisé dans le cadre du programme de modernisation de l'État. Le ministère de la culture et de la communication a entamé depuis 2005 une réforme en profondeur de la tutelle de ses opérateurs sur la base des orientations définies par la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) : responsabilité des acteurs dans la mise en oeuvre des politiques ministérielles définies dans des programmes, et adaptation en conséquence des modalités de pilotage ministériel par le développement de la contractualisation. Ainsi, le ministère de la culture et de la communication a pour ambition de passer de la signature de deux ou trois contrats d'objectifs et de moyens (COM) chaque année à la signature de dispositifs contractuels pour l'ensemble des soixante-dix-huit opérateurs. Ces dispositifs s'appuient sur une phase de diagnostic et de définition d'une stratégie, pour retenir quelques objectifs prioritaires et leurs indicateurs associés, cohérents avec la stratégie des programmes auxquels les opérateurs concourent.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110451

Rubrique : État

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 2006, page 12046

Réponse publiée le : 15 mai 2007, page 4460